# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**Le 17 novembre 2026**

TABLE DES MATIÈRES


ÉCOLES

Mme M. Johnson

L'hon. C. Johnson

Mme M. Johnson

L'hon. C. Johnson

Mme M. Johnson

L'hon. C. Johnson

M. Weir

L'hon. C. Johnson

M. Weir

L'hon. C. Johnson

M. Weir

L'hon. C. Johnson

SOINS DE SANTÉ
M. Hogan
L'hon. M. Dornan
M. Hogan
L'hon. M. Dornan
M. Hogan
L'hon. M. Dornan
Mme M. Wilson
L'hon. M. Dornan
Mme M. Wilson
L'hon. M. Dornan
Mme M. Wilson
L'hon. M. Dornan
ÉNERGIE NB
Mme Mitton
L'hon. M. Legacy
Mme Mitton
L'hon. M. Legacy
VÉTÉRINAIRES
Mme Scott-Wallace
L'hon. M. Finnigan
Mme Scott-Wallace
L'hon. M. Finnigan
Mme Scott-Wallace
L'hon. M. Finnigan

[*Traduction*]

## ÉCOLES

**Mme M. Johnson** (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, depuis des semaines, la première ministre et la ministre de l'Éducation disent aux gens du Nouveau-Brunswick qu'aucune décision n'a été prise sur l'école anglophone à Dieppe. Leurs propres documents racontent une histoire quelque peu différente.

[*Original*]

L'étude d'impact sur l'environnement soumise au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance indique que 14 sites ont été évalués et que le site 8 a été choisi. Le dossier de l'architecte du ministère mentionne le site sélectionné en date du 10 juillet 2025. Cela remonte à 16 mois. La décision a été prise sous la responsabilité de la ministre actuelle.

[*Traduction*]

Laquelle des versions est exacte? Est-ce celle de la ministre ou celle qui figure dans les documents déposés par son ministère?

[*Original*]

**L'hon. C. Johnson** (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, merci de me donner l'occasion de préciser un peu la situation dans le dossier. Oui, je peux dire que le besoin d'une école a été ciblé. Oui, le processus est suivi. Ainsi, le CED, le conseil d'éducation de district, a ciblé les endroits où l'école pourrait être construite. Oui, de concert avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure, nous avons ciblé plusieurs terrains.

À ce stade-ci, nous sommes en consultation avec la municipalité et le CED afin de déterminer les préférences communautaires. La municipalité prend la responsabilité tellement au sérieux qu'elle a retenu les services d'un cabinet d'experts-conseils afin de s'assurer qu'elle connaît réellement les préférences à l'égard de l'emplacement. Nous attendons donc avec grand intérêt les résultats des consultations afin de pouvoir prendre la meilleure décision possible pour tous les élèves du Nouveau-Brunswick. Merci, Madame la présidente.

**Mme M. Johnson** (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, selon le dossier déposé par le gouvernement, celui-ci procédera à l'expropriation du terrain dès que l'étude d'impact sur l'environnement aura été approuvée.

[*Traduction*]

Les dessins sont terminés à 90 %. Selon les prévisions du gouvernement, le projet coûtera 129 millions de dollars. Les gens d'un gouvernement n'exproprient pas un terrain et ne terminent pas des dessins pour un site qu'ils n'ont pas déjà choisi. La ministre prendra-t-elle la parole pour dire simplement aux familles de Dieppe et à la communauté acadienne si le site a été choisi?

**L'hon. C. Johnson** (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, je suis contente de répéter ma dernière réponse dans l'autre langue s'il faut procéder ainsi à l'heure actuelle. Nous avons ciblé… Nous sommes en consultation avec les municipalités afin de nous assurer de trouver le meilleur emplacement pour l'école. Il y a des opinions différentes sur la question. Il s'agit d'un sujet délicat : nous en discutons donc lors de consultations avec les municipalités et les conseils d'éducation de district. Nous devons réaliser le tout en consultation avec les gens sur lesquels l'emplacement de l'école aura une incidence.

Des besoins multiples se font sentir en éducation dans l'ensemble de notre province, et ce, dans les deux secteurs. Nous en sommes conscients. Notre population a augmenté. Les élèves du Nouveau-Brunswick méritent la meilleure éducation que nous pouvons leur offrir. Ainsi, nous examinons toujours des terrains et nous explorons de manière proactive un bon nombre de possibilités d'emplacement d'écoles.

**M^me^ M. Johnson** (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, il ne s'agit pas d'une question de langue.

[*Original*]

Je comprends très bien. Madame la présidente, les familles méritent de connaître la vérité, tout comme les collectivités acadiennes. On leur a assuré que leurs préoccupations seraient prises en compte dans toute décision.

[*Traduction*]

Les familles veulent la vérité. On a dit à la population acadienne qu'on tenait compte de ses préoccupations. Dans un souci de transparence, où était la consultation? Si le site a été choisi en juillet 2025, la ministre doit des explications aux deux communautés. S'il n'a pas été choisi à ce moment-là, le gouvernement a donc dépensé l'argent des contribuables et a passé plus d'un an à concevoir une école et à exproprier un terrain pour un site qu'il pourrait bien abandonner. Alors, qu'en est-il exactement? Combien d'argent a été dépensé jusqu'à présent?

[*Original*]

**L'hon. C. Johnson** (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, j'aimerais réitérer que les consultations sont en cours. Nous discutons avec la municipalité de Dieppe. Nous discutons avec le CED, le conseil d'éducation de district, afin de cerner le meilleur endroit pour l'école. J'aimerais toutefois rappeler à tous les parlementaires que la construction de l'école a été annoncée en novembre 2023. À l'époque, les consultations, bien évidemment, n'ont pas eu lieu. Bien évidemment, le gouvernement Higgs-Allain ne souhaitait pas tenir de consultations à l'époque, car il a fait une recommandation sans même connaître la préférence de la municipalité. Merci, Madame la présidente.

[*Traduction*]

**M. Weir** (Riverview, PC) : Merci, Madame la présidente. Aujourd'hui, je prends la parole au sujet des enfants et de leur éducation. La Lou MacNarin School a été construite pour accueillir 500 élèves. Aujourd'hui, environ 840 élèves fréquentent l'école. L'école compte 10 salles de classe mobiles. Chaque jour, environ 1 150 élèves anglophones, dont bon nombre sont de jeunes enfants, sont transportés par autobus à l'extérieur de Dieppe.

Une nouvelle école a été annoncée en 2023. L'architecte du gouvernement prévoyait de lancer un appel d'offres en août dernier et de commencer la construction ce mois-ci. L'étude d'impact sur l'environnement du gouvernement indique plutôt que la construction de l'école ne sera pas achevée avant 2031 — 2031.

Pourquoi le gouvernement actuel a-t-il laissé les familles concernées — les enfants — prendre un retard toujours plus grand? Les consultations auraient dû avoir lieu en 2024-2025, mais elles ont lieu maintenant, après coup. Je n'accepte pas cela. Pourquoi les parlementaires du côté du gouvernement laissent-ils ces enfants prendre du retard, Madame la présidente? Merci beaucoup.

**L'hon. C. Johnson** (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, j'aimerais réitérer que le gouvernement actuel prend très au sérieux nos partenaires communautaires et notre processus de consultation. Le tout prend du temps et de la participation. À l'heure actuelle, nous menons des consultations auprès de divers conseils d'éducation de district et de municipalités sur lesquels le tout aura une incidence. Les véritables consultations prennent du temps, et des discussions ont lieu entre les parties. Voilà exactement ce que nous faisons, car nous voulons bien faire les choses. Merci, Madame la présidente.

**M. Weir** (Riverview, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente. Des consultations auraient pu et auraient dû être tenues il y a déjà bien longtemps. À mon avis, il est de mauvaise foi de dire que vous les tenez maintenant et de vous cacher derrière cela. C'est correct. Je ne suis pas surpris.

De nombreux élèves ont déjà un trajet de 45 minutes ou plus en autobus. Le personnel enseignant est déjà poussé à la limite. Alors que les parlementaires du côté du gouvernement envoient des messages ambigus, des enfants sont assis dans des salles de classe mobiles. Que fera la ministre cette année, et non en 2031, pour pallier le surpeuplement de l'école à Dieppe? Merci, Madame la présidente.

[*Original*]

**L'hon. C. Johnson** (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, nous investissons actuellement des fonds dans l'infrastructure scolaire comme aucun gouvernement ne l'a fait avant. Cette année, nous avons déposé le plus gros budget de capital, qui s'élevait à 242,7 millions de dollars. L'année précédente, nous avions six nouveaux projets et, l'année d'avant, six autres projets. Je peux donc vous assurer que nous travaillons activement à une vingtaine de projets en ce moment. Notre gouvernement investit dans l'infrastructure scolaire. Merci, Madame la présidente.

[*Traduction*]

**M. Weir** (Riverview, PC) : Merci, Madame la présidente. On sait que l'on pose des questions auxquelles les parlementaires d'en face ont du mal à répondre lorsqu'ils commencent à se vanter d'autres choses. C'est honteux.

Madame la présidente, le gouvernement estime lui-même le coût du projet à 120 millions de dollars, sans toutefois prévoir de provision pour les hausses de coûts. Chaque saison de retard vient alourdir la facture. Les familles paient le prix de l'indécision du gouvernement, et ce sont leurs enfants qui en font les frais en perdant du temps. Ce temps ne peut pas être récupéré. Il est question ici de l'éducation des enfants, et les contribuables paieront le prix lorsque les coûts augmenteront au bout du compte. À mon avis, il s'agit là d'un gaspillage considérable. Mettez de l'ordre dans le dossier et veillez à mener les consultations au moment où elles doivent être faites. Le ministère a-t-il actualisé ses estimations et pourrait-il nous indiquer combien les retards ont coûté jusqu'à présent aux contribuables du Nouveau-Brunswick et aux familles jusqu'à présent? Merci, Madame la présidente.

**L'hon. C. Johnson** (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, l'éducation est une partie si importante de la vie des élèves. Nous en parlons tout le temps. Il n'y a pas de solutions miracles, mais si c'était le cas, l'éducation en serait certainement une. L'éducation est précisément le moyen que nous emploierons pour assurer la bonne santé et la productivité de notre population. C'est ce dont nous avons besoin ici, au Nouveau-Brunswick.

Sur le plan du développement économique, nous avons beaucoup de projets en cours ; nous devons donc préparer les élèves à ce que leur réserve l'avenir. Voilà exactement ce qui se passe dans nos écoles.

Elles se concentrent sur les éléments fondamentaux : la littératie et la numératie. Nous accordons au personnel enseignant les outils dont ils ont besoin pour enseigner à nos élèves. Chaque jour au Nouveau-Brunswick, un travail phénoménal est accompli dans nos écoles. Merci, Madame la présidente.

## SOINS DE SANTÉ

**M. Hogan** (Woodstock-Hartland, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. J'ai deux ou trois questions pour le ministre de la Santé cet après-midi. La première question se rapporte à Shannon Thibault. J'emploie le nom de Shannon, car il circule publiquement ; le ministre n'a donc pas à être préoccupé par la divulgation de renseignements confidentiels ni autres choses du genre. Shannon a eu un diagnostic de cancer du poumon non à petites cellules, un adénocarcinome, ce qui représente environ 80 % des cas de cancer du poumon non à petites cellules. Elle a eu un diagnostic de rare mutation entraînant un saut de l'exon 14 du récepteur MET, Madame la présidente. La maladie se traite au moyen d'un médicament appelé tepotinib, lequel ne figure actuellement pas sur le formulaire. C'est le médicament qu'a recommandé son oncologue. Une demande d'autorisation spéciale et d'exemption a été présentée au ministre, car le médicament ne figure pas sur le formulaire, et la demande initiale a été refusée. Je veux savoir si le ministre a réexaminé le dossier.

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, le député d'en face se sent libre de parler du dossier. Je ne suis pour ma part pas libre de le faire. Il s'agit d'une question de soins de santé qui concerne une personne, et, pour être franc, je peux vous dire que nous l'examinons. Il y a chaque année de nombreux nouveaux médicaments — des centaines de nouveaux médicaments. L'Agence des médicaments du Canada (AMC) se penche sur de tels cas. On détermine parfois à l'issue d'un examen que : Non, la demande n'en vaut pas la peine. Le médicament ne fonctionne pas ou il coûte trop cher. Nous adhérons aux conclusions. Les gens prennent parfois de nouveaux médicaments qui n'ont pas été approuvés et les paient de leur poche à un coût considérable. Je pense donc que la question qu'a posée le député d'en face était : Examinez-vous le dossier, et serait-ce possible que vous en examiniez d'autres? Je suis content de dire que nous les examinons tous. Nous avons du coeur. Nous nous préoccupons de la personne qui vit une telle épreuve, de sa famille et de ses amis. Bien que vous formuliez une opinion, que vous communiquiez des renseignements sur la patiente et que vous le faites publiquement, je ne le ferai pas, sauf pour…

**M. Hogan** (Woodstock-Hartland, PC) : Eh bien, Madame la présidente, les renseignements circulent tous publiquement. Ils ont été publiés dans le journal et ils circulent. Vous savez, le médicament fonctionne pour la patiente. Ses métastases cérébrales ont disparu. Son épanchement pleural s'est grandement atténué. La taille de sa tumeur primitive a diminué. Elle paie actuellement 5 000 $ par mois parce que la compagnie pharmaceutique lui a accordé une réduction de 50 % des coûts. Pour le gouvernement, il ne s'agirait pas de coûts énormes. Nous ne parlons que de 5 000 $ par mois pour cette patiente en particulier. À ma connaissance, deux personnes au Nouveau-Brunswick présentent une telle mutation. La

seconde personne a envoyé une autre lettre. Je demande au ministre de réexaminer la question. Après tout, il a fait le serment, le serment d'Hippocrate, de s'abstenir de tout mal. Je me demande comment il concilie son serment avec le refus d'accorder l'accès au médicament.

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, le député d'en face continue de fournir des renseignements additionnels sur le dossier. J'ai effectivement prêté le serment d'Hippocrate. Je ne révèle pas les renseignements confidentiels de patients et je ne le ferai certainement pas ici. Il y a de nombreux facteurs à prendre en compte dans un cas comme celui-ci ou dans de nombreux autres cas. Vous voulez peut-être simplifier la question en disant qu'il s'agirait de coûts ponctuels, mais il y a aujourd'hui de nombreux nouveaux médicaments que pourraient envisager un certain nombre de patients. Certains d'entre eux ne s'avèrent pas efficaces, et d'autres s'avèrent l'être. Nous continuons de participer à une stratégie nationale visant les évaluations et le remboursement. La réponse courte à votre question, c'est : Oui, nous examinons le dossier. Merci beaucoup.

**M. Hogan** (Woodstock-Hartland, PC) : Je suis content que la demande d'autorisation spéciale fasse l'objet d'un examen. C'est le Mois de sensibilisation au cancer du poumon. Noël approche. Victor Boudreau a créé un précédent alors qu'il était ministre de la Santé. Il a approuvé pour un an l'affectation de 300 000 $ à un traitement expérimental pour un jeune garçon afin de voir s'il fonctionnerait. Des preuves indiquent que le médicament fonctionne. Le ministre peut vous dire qu'il ne veut pas en parler. Les renseignements circulent publiquement. Madame la présidente, on a parlé des améliorations. Bon, nous parlons de 5 000 $ par mois. C'est une thérapie ciblée. C'est un inhibiteur de la tyrosine kinase (ITK). Il y a des signes d'amélioration.

J'espérais que le ministre dise que, oui, il est la seule personne au Nouveau-Brunswick en mesure d'approuver le médicament et que, oui, il l'approuvera afin que nous puissions faire le suivi de son utilisation pendant au moins un an, ce qui représenterait un coût de 70 000 $, et voir si l'état de la patiente continue de s'améliorer. Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais au député d'en face que, oui, nous examinons le dossier. Merci beaucoup.

**M^me^ M. Wilson** (Oromocto-Sunbury, PC) : Madame la présidente, hier, un médecin de première ligne du service des urgences de l'Hôpital Dr Everett Chalmers a tiré la sonnette d'alarme et a qualifié la situation de crise la situation après que le service des urgences a atteint un taux d'occupation de 400 %. Selon ses propos, des patients occupaient chaque chaise du couloir, des personnes du Nouveau-Brunswick gravement malades ont dû attendre parce qu'il n'y avait simplement pas d'espace pour elles, et les ressources essentielles du service des urgences ont dû être consacrées à des patients qui avaient été

admis à l'hôpital. Le plus préoccupant est que, selon sa mise en garde, les choses devraient empirer au cours des prochaines semaines, faute de plan public de gestion de la situation.

Le ministre de la Santé prendra-t-il aujourd'hui la parole à la Chambre et indiquera-t-il aux gens du Nouveau-Brunswick s'il croit vraiment que son gouvernement assure le respect de normes de soins de santé appropriées? Ce que nous entendons dire nos médecins de première ligne et ce que nous constatons dans nos services des urgences ne témoignent pas d'une amélioration de la situation. Cela montre un système sur lequel s'exercent des pressions croissantes.

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, merci beaucoup de la question. Le médecin qui travaille au service des urgences est très rigoureux et vaillant. Il dit la vérité sur la situation en cours.

Oui, nous travaillons fort à alléger les pressions qui s'exercent. En fait, au cours des derniers mois, nous avons réduit de 20 % le nombre de cas moins urgents, ce que nous appelons des cas de niveaux 4 et 5 sur l'ETG. Nous y arrivons en assurant l'augmentation du nombre de cliniques de soins collaboratifs.

La région de Fredericton compte moins de patients pris en charge que le reste de la province ; nous concentrons donc notre attention et nos efforts dans celle-ci. Le Conseil de la santé examine la question, et ses membres constatent la même chose. La population de Fredericton a besoin de meilleurs soins primaires pour que les gens n'aient pas à se rendre au service des urgences. Voilà l'engagement qu'a pris notre gouvernement. Beaucoup de cliniques de soins primaires ouvrent leurs portes. Il y a environ 170 nouveaux médecins dans la province. Il y a plus de 900 nouveaux membres du personnel infirmier.

Nous avons hérité d'une situation qui était…

**Mme M. Wilson** (Oromocto-Sunbury, PC) : Madame la présidente, le même médecin de première ligne a soulevé de graves préoccupations, non seulement quant à la situation à l'Hôpital Dr Everett Chalmers, mais aussi quant à la situation à l'Hôpital du Haut de la Vallée, où, selon ses propos, des ambulances ont dû être détournées lundi. À l'Hôpital Dr-Georges-L.-Dumont, on a signalé des temps d'attente variant de 16 heures à jusqu'à 31 heures au service des urgences. Le ministre de la Santé actuel a même passé 24 heures à un service des urgences de Moncton pour constater personnellement les défis qui s'y posaient. Pourtant, compte tenu de l'état des choses signalé aujourd'hui, les gens du Nouveau-Brunswick ont toutes les raisons de poser des questions sur ce qu'il a vraiment appris.

Les situations signalées soulèvent de graves questions sur la véritable compréhension qu'a le gouvernement actuel des conditions dans lesquelles se trouvent les patients et les travailleurs de première ligne au sein du système de santé. Le ministre de la Santé dira-t-il aux gens du Nouveau-Brunswick s'il croit sincèrement que la surcharge signalée des services des urgences, que de tels délais d'attente pour les patients et que la nécessité de

rediriger des ambulances correspondent à des normes de soins de santé acceptables pour les gens du Nouveau-Brunswick?

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, lorsque nous avons hérité de la situation après le mandat du gouvernement Allain-Higgs, nous avons accepté qu'il ne s'agissait pas de normes appropriées. Nous travaillons très fort à changer les choses. Je peux en parler à titre personnel. Ma fille a fait une chute assez grave hier et a passé la nuit au service des urgences à attendre de subir une radiographie. Ce n'est pas acceptable.

Vous vous demandez si j'accepte la statistique de 400 %. Je l'accepte. La situation n'est acceptable pour aucun service des urgences, ni pour Fredericton, ni pour Oromocto, ni pour le Haut de la Vallée ni pour Moncton. J'ai pris connaissance de la situation et j'ai parlé à d'autres fournisseurs de soins dans des services des urgences qui proposent de très, très bonnes idées sur la façon dont nous pouvons alléger les pressions qui s'exercent. Leur suggestion principale consiste à veiller à ce que les gens reçoivent de meilleurs soins à domicile et à assurer le jumelage de patients à du personnel infirmier praticien et à des médecins pour qu'ils aient accès à des soins primaires. C'est pourquoi je suis content d'annoncer l'ajout de plus de 900 membres du personnel infirmier, de 179 médecins et de 22 nouvelles cliniques. Pourrais-je en dire plus?

**M^me^ M. Wilson** (Oromocto-Sunbury, PC) : Madame la présidente, examinons les faits rapportés dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. À l'Hôpital Dr Everett Chalmers, un médecin de première ligne a signalé qu'un service des urgences avait atteint 400 % de sa capacité et que les patients occupaient les couloirs et toutes les chaises disponibles. Le même médecin a signalé que, à l'Hôpital du Haut de la Vallée, des ambulances avaient été détournées en raison de pressions qui s'exerçaient sur la capacité de l'établissement. On a signalé que, à l'Hôpital Dr-Georges-L.-Dumont, les temps d'attente au service des urgences avaient atteint 16 heures pour certains patients et jusqu'à 31 heures pour d'autres, selon leur niveau de triage.

Madame la présidente, il n'est pas seulement question de chiffres. Il est question de personnes du Nouveau-Brunswick qui tentent d'obtenir des soins médicaux et de professionnels de santé de première ligne qui peinent à prodiguer des soins et sur qui s'exercent des pressions extrêmes. Le ministre de la Santé prendra-t-il aujourd'hui la parole à la Chambre et indiquera-t-il aux gens du Nouveau-Brunswick par un simple oui ou un simple non s'il croit vraiment que les conditions rapportées correspondent à des normes acceptables en matière de soins de santé? Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je suis d'accord. Les normes de soins qui découlent de la situation qu'a laissée le gouvernement précédent ne sont pas acceptables. Les choses n'ont pas changé du jour au lendemain. Les choses ne sont pas devenues inacceptables et ensuite, acceptables. Oui, nous avons hérité d'une situation. La qualité de nos services des urgences est inacceptable,

comme elle l'était pendant que vous en assuriez la gestion. Madame la présidente, je suis très content de signaler que, au lieu de nous complaire à enregistrer des excédents budgétaires, nous consacrons de l'argent à du personnel infirmier, à des médecins, à des cliniques et à des services des urgences. Nous faisons ce que les gens veulent que nous fassions. Merci.

[*Original*]

## ÉNERGIE NB

**M^me^ Mitton** (Tantramar, V) : Madame la présidente, l'hiver approche. Toutefois, Énergie NB n'a toujours pas annoncé si elle cesserait d'interrompre l'alimentation en électricité des particuliers pendant les mois d'hiver, comme elle l'avait fait l'hiver dernier.

Dans les médias, le ministre de l'Énergie est resté évasif quant à une interdiction de débranchement de l'électricité en hiver, tout en affirmant qu'il souhaite s'assurer que nous ne laissons pas les gens du Nouveau-Brunswick dans le froid. Pour y parvenir, la seule façon est d'interdire à Énergie NB d'interrompre leur alimentation en électricité.

Le ministre de l'Énergie adoptera-t-il une loi instaurant une interdiction permanente de débranchement d'électricité en hiver pour les consommateurs résidentiels afin que nous n'ayons pas à revenir sur la question chaque année?

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Merci, Madame la présidente. Merci de la question. Oui, en effet, Énergie NB a lancé l'an dernier un projet pilote communautaire en coopération avec un comité. Les résultats du projet sont attendus. J'ai eu la confirmation que nous aurions les résultats du projet pilote dans les prochains jours. Nous aurons très bientôt une confirmation des mesures que prendra Énergie NB. Le tout est imminent. Le tout se fera bien avant que se fassent sentir les conditions hivernales.

[*Traduction*]

**M^me^ Mitton** (Tantramar, V) : Madame la présidente, à l'heure actuelle, de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick s'inquiètent de ce qui se passera. Le ministre dit que les gens qui n'ont pas les moyens de payer leurs factures n'ont qu'à communiquer avec Énergie NB. Or, pour avoir moi-même aidé des gens de ma circonscription à traiter avec Énergie NB, je sais que les choses ne sont pas si simples.

Bien que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick dépendent de l'électricité, pour certains, c'est littéralement une question de vie ou de mort. Les gens du Nouveau-Brunswick ayant un handicap ou certains problèmes de santé dépendent de l'électricité pour alimenter des appareils qui leur sauvent la vie. Une mesure qui améliorerait la situation serait un programme qui aide les ménages à faible revenu, à revenu modeste ou à

revenu fixe à payer leurs factures et qui pourrait même prévoir l'effacement de leur dette lorsqu'ils prennent du retard dans leurs paiements. Tout comme la banque d'aide au loyer veille à ce que les gens puissent rester dans leur appartement et ne pas se retrouver en situation d'itinérance, un tel programme veillerait à ce que les gens du Nouveau-Brunswick ne perdent pas leur électricité lorsqu'ils ne peuvent pas régler leurs factures. Le ministre de l'Énergie créera-t-il un programme pour aider les gens du Nouveau-Brunswick, surtout ceux qui ont un handicap, afin que leur électricité ne soit pas coupée lorsqu'ils n'ont pas les moyens de payer leur facture d'électricité?

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Merci, Madame la présidente. Pour ce qui est de l'argument soulevé par la députée, voilà précisément ce que fait Énergie NB. Le service public examine les genres de programmes qui pourraient être les plus avantageux pour les gens concernés. Le ministre ne dit pas simplement aux gens d'appeler Énergie NB. La recommandation est de ne pas interrompre la communication avec Énergie NB, car, une fois la communication interrompue, Énergie NB n'a aucun moyen de savoir ce qui se passe dans un ménage. Le locataire aurait pu abandonner la maison.

Maintenez la communication. Voilà ce que nous disons. N'interrompez pas la communication. Tant que la personne maintient la communication, il y aura toujours moyen de trouver une voie à suivre. Voilà l'élément clé. Toutefois, des consultations continues sont en cours. Nous avons examiné différents programmes. Le personnel du ministère consulte un groupe communautaire qui fournira des renseignements sur le terrain et qui travaille avec les gens d'Énergie NB pour trouver des solutions.

## VÉTÉRINAIRES

**M^me^ Scott-Wallace** (Sussex-Three Rivers, PC) : Madame la présidente, nos vétérinaires provinciaux s'apprêtent à vivre un hiver difficile, en proie à l'incertitude et à un niveau de stress qu'ils n'ont jamais ressenti dans l'exercice de leurs fonctions. Ils comptent sur des vétérinaires à la retraite parce qu'il n'y a pas suffisamment de personnes pour s'occuper des animaux qui ont besoin de soins sur nos exploitations agricoles. La situation est attribuable aux mauvaises décisions prises par le gouvernement actuel qui ont poussé nos vétérinaires vers d'autres provinces. Un vétérinaire m'a dit hier que les vétérinaires sont mentalement épuisés. Lorsque j'ai demandé comment se passaient les discussions avec leur employeur, le GNB et le MAAP, on m'a dit qu'il n'y avait pas eu de communication avec la haute direction depuis deux ou trois mois. « Ils se sont lavé les mains de nous » — voilà ce qui a été dit.

Les gens du Nouveau-Brunswick sont indignés par la façon dont nos vétérinaires ont été traités. Voici ce que je demande au ministre d'expliquer : Pourquoi les vétérinaires qui s'occupent de la santé et du bien-être des animaux qui nous nourrissent sont-ils traités d'une façon si horrible alors qu'ils sont indispensables à la transition en cours?

[*Original*]

**L'hon. M. Finnigan** (Kent-Nord, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, L) : Merci, Madame la présidente. Tel que nous l'avons annoncé en mars dernier, nous faisons une transition des vétérinaires au service privé comme le reste du Canada, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador. Alors, depuis ce temps, nous avons travaillé avec tous les intervenants, tous ceux qui voulaient saisir l'occasion de servir la province et les agriculteurs.

Il y a l'une des compagnies que nous avons suivie depuis le mois d'avril, que mon ministère et moi avons rencontrée et avec laquelle nous avons travaillé pas plus tard que ce matin, Madame la présidente. Nous sommes encore en communication avec ses responsables et tout va comme prévu jusqu'à maintenant.

Jusqu'à maintenant, les vétérinaires font la même chose qu'avant. Il n'y a pas eu de changement depuis ce temps et il n'y en aura pas jusqu'en avril prochain. Tout va comme prévu. Je vous garantis, Madame la présidente, que, lorsque nous aurons fini, nous aurons un service de vétérinaires qui sera beaucoup plus résilient et qui s'adaptera beaucoup plus vite à différentes situations. Nos agriculteurs auront le service qu'ils méritent. Merci, Madame la présidente.

[*Traduction*]

**M^me^ Scott-Wallace** (Sussex-Three Rivers, PC) : Dans quatre mois et demi, les services provinciaux de médecine vétérinaire de terrain, établis depuis longtemps, seront privatisés, et des réponses concrètes n'ont toujours pas été fournies. On nous fournit très peu de détails, mais on nous sert beaucoup de discours préparés et beaucoup de déclarations du genre : Nous travaillons au dossier. Madame la présidente, on ne peut travailler au dossier sans avoir des conversations avec toutes les personnes concernées. Cela signifie les vétérinaires qui soigneront les animaux, les agriculteurs qui paieront les factures et, bien sûr, l'entreprise de Woodstock qui prendra en charge le service privé, soit une activité entièrement nouvelle pour elle. Personne n'a vu d'entente, et il semble qu'il n'y en ait toujours pas. Lors d'une récente conversation, on m'a dit que le ministre de l'Agriculture lui-même n'avait jamais pris le temps de faire le court trajet jusqu'à Woodstock pour se rendre sur les lieux de Carleton AgriSolutions et discuter avec le propriétaire de son entreprise et de ses plans concernant le service vétérinaire privé qui couvrira toute la province. Cela ne peut pas être vrai. Madame la présidente, voici ce que je demande au ministre : Vous êtes-vous rendu en personne chez Carleton AgriSolutions pour discuter de l'entente?

[*Original*]

**L'hon. M. Finnigan** (Kent-Nord, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, L) : Merci, Madame la présidente. Comme je l'ai indiqué, nous avons travaillé avec la compagnie qui a offert de fournir le service depuis le début, soit le mois d'avril. J'ai parlé moi-même avec les propriétaires de la compagnie et les employés de mon ministère ont

continué le travail. Il y a beaucoup de renseignements confidentiels que nous ne pouvons pas communiquer. Il y a des renseignements dont disposent nos employés et que nous ne pouvons pas commencer à donner à tout le monde.

Toutefois, je peux vous assurer qu'il n'y a pas une semaine qui s'est écoulée sans que nous travaillions avec les responsables de la compagnie pour qu'ils élaborent leur plan d'affaires. Tout va comme prévu. Je peux vous garantir que le service est le même qu'avant. Il n'est pas vrai qu'un important groupe de vétérinaires est parti ailleurs. Nous leur offrirons les mêmes conditions de travail qu'avant. Je vous garantis que nous aurons un service vétérinaire qui répondra aux besoins des agriculteurs de la province, Madame la présidente. Merci.

[*Traduction*]

**M^me^ Scott-Wallace** (Sussex-Three Rivers, PC) : La réponse est donc non. Le ministre n'est pas allé discuter en personne avec la personne en question.

Depuis mars, les agriculteurs, les vétérinaires et, en fait, tous les gens du Nouveau-Brunswick ont été jetés aux orties par le gouvernement, qui n'a ensuite cessé de s'acharner sur eux. Les vétérinaires ont reçu les documents annonçant leur mise à pied, sur lesquels était indiqué : Puisqu'il n'y a aucune possibilité d'emploi au sein du GNB, vous êtes par la présente congédié, et, si vous partez avant la date prévue, votre indemnité de départ ne vous sera pas versée.

Manifestement, certaines personnes ont manqué la formation en ressources humaines, Madame la présidente. On a complètement fait fi de nos agriculteurs et de leurs besoins dans ce fiasco. Il est temps que le ministre mette de côté ses notes d'allocution et qu'il nous dise à quoi nous pouvons nous attendre au cours des prochains mois en ce qui concerne les coûts, les emplacements, le nombre de vétérinaires et la somme d'argent que le changement permettra aux gens du Nouveau-Brunswick d'économiser. Se pourrait-il plutôt que ces derniers finissent encore une fois par faire les frais d'un autre projet bâclé du gouvernement Holt si tout cela tombe à l'eau? Les agriculteurs ont besoin des renseignements maintenant. Vous êtes littéralement en train de confier à des intérêts privés, en l'espace de quelques mois, un service que les gens connaissent depuis des décennies.

[*Original*]

**L'hon. M. Finnigan** (Kent-Nord, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, L) : Merci, Madame la présidente. Comme je viens de le dire, tous les renseignements que nous avons pu divulguer, nous les avons communiqués. Nous avons travaillé avec l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick et avec l'Union nationale des fermiers au Nouveau-Brunswick depuis le début. Nous leur donnions les renseignements que nous étions capables de leur fournir sans enfreindre des règlements de confidentialité ni divulguer de renseignements privés que la compagnie voulait garder.

Je peux vous assurer que le personnel du ministère a travaillé sans arrêt, depuis mars dernier. Il a travaillé durant tout l'été pour s'assurer que nous donnons l'occasion à la compagnie de prendre les devants.

Madame la présidente, les associations qui représentent les éleveurs de bovins et de poules et les producteurs d'oeufs nous ont toutes remerciés. Elles ont toutes exprimé leur approbation à l'égard de la compagnie Carleton AgriSolutions, qui sera capable de fournir le service. Nous continuons à fournir aux agriculteurs les services dont ils ont besoin pour continuer à être prospères sur leur exploitation agricole. Merci, Madame la présidente.

**La présidente** (L'hon. M^me^ Landry) : La période de questions est maintenant terminée.